

LETTRÉ D'INFORMATION DESTINÉE AU PROPRIÉTAIRE DES BIENS À REPREDRE

(signature directe par le propriétaire ou envoi en recommandé avec A.R.)

Demande d'autorisation d'exploiter

(Art. L. 331-1 à L. 331-11 et R. 331-1 à R. 331-7 du code rural et de la pêche maritime)

Demandeur :

M. et/ou Mme : _____

Personne morale : _____

(raison sociale)

Adresse : _____

Propriétaire :

M. et/ou Mme : _____

Adresse : _____

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R. 331-4 du code rural et de la pêche maritime, je vous informe que je sollicite, auprès du préfet de la région Bretagne, une demande préalable d'autorisation d'exploiter pour les parcelles vous appartenant et référencées à la page suivante.

Ces parcelles étaient précédemment exploitées par _____

Pour information, je souhaite attirer votre attention sur les éléments suivants :

- Cette lettre est soumise à votre signature afin que je puisse attester auprès de l'administration que je vous ai informé du dépôt de ma demande préalable d'autorisation d'exploiter.
- Votre signature ne vous engage pas à me louer ou à me vendre les parcelles, objets de la demande. Ce n'est pas une lettre d'accord ou de désaccord sur ma demande.
- Dans le cadre de la procédure relative à ma demande d'autorisation d'exploiter, vous avez la possibilité de produire des observations écrites auprès de l'administration (voir adresse de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ci-dessous).

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur

Signature du propriétaire * précédée de la mention :
« J'ai pris connaissance des informations ci-dessus »

Adresse de l'administration où est déposée ma demande :

**DDTM du Finistère
Service économie agricole
Bureau contrôle des structures
2 Boulevard du Finistère
CS96018 – 29325 - Quimper**

* En cas de propriété partagée entre époux, la lettre doit être signée par les 2 conjoints.

En cas de propriété en indivision, une lettre doit être signée par chacun des indivisaires,

En cas de démembrement de la propriété, une lettre doit être signée par l'usufruitier et par chaque nu-propiétaire. Indiquer la qualité du signataire (usufruitier ou nu-propiétaire).

En cas de propriété en société (SCI, GFA, etc) une lettre doit être signée par le ou les gérant-s qui sont inscrits sur l'extrait Kbis.

